



Refuser l'incinération pour Landerneau/Daoulas

Depuis de nombreuses années les habitants de la communauté de communes pouvaient être fiers de constater que leurs déchets n'étaient pas incinérés et ne participaient pas à la pollution de l'air par les dioxines responsables de maladies graves. D'après les projets du SIVALOM (usine de Plouédern) et de la communauté de communes, cette originalité sera bientôt du passé, car **le 1^{er} mars 2009 nos poubelles rejoindront les incinérateurs de Brest ou de Carhaix**. Cette information a été dévoilée en petit comité lors de la commission environnement de la communauté de communes le 3 septembre.

C'est la non-conformité du compost et le durcissement de la réglementation qui sont à l'origine de l'arrêt du compostage. Le SIVALOM ne s'étant pas mis à niveau il est sommé de ne plus vendre de compost et donc d'arrêter sa production. D'après nos informations, le point crucial est la trop grande quantité de débris de verre dans le compost. Cette information en surprendra sans doute plus d'un, tant nous avons subi, année après année, les discours lénifiants qui vantaient les qualités du compost de St Eloi, les efforts pour respecter les normes et les contrats avec le CERAFEL (légumiers).

La communauté de communes et le SIVALOM n'ont pas lieu d'être fiers de cette décision. Elle traduit un grave échec politique et économique du SIVALOM. Durant les 10 dernières années, on nous a annoncé de façon annuelle que l'usine allait être rénovée...La réalité a été tout autre puisque rien de significatif n'a jamais été entrepris. L'état de délabrement de l'usine permet à chacun de constater l'incompétence des élus qui en avaient la gestion.

D.E.S. refuse cet échec et demande le maintien du compostage.

Pour D.E.S il est inconcevable que nos poubelles soient incinérées. Nous demandons à la communauté de communes de ne pas abdiquer et d'agir pour prendre les mesures qui permettront au compost de Saint Eloi de respecter rapidement les nouvelles normes. Cela ne semble pas insurmontable car en 2006 le taux de verre du compost n'était que légèrement supérieur à la norme (voir annexe).

Lorsqu'une collectivité décide de composter les ordures ménagères, elle se doit de mettre en place une collecte sélective performante, car il est clair que la qualité du compost est directement liée à l'efficacité de cette collecte. C'est donc bien la communauté de communes qui dispose des clés pour éviter l'incinération de nos

poubelles car une collecte sélective plus efficace permettrait de réduire le verre dans le compost et de le rendre conforme aux nouvelles normes.

DES demande :

- 1 – de généraliser les sacs jaunes à l'ensemble de la communauté de communes et aux habitats collectifs
- 2 – d'organiser une collecte sélective auprès des restaurateurs, bars et établissements publics (hôpital, administration etc....).
- 3 – de stopper le mélange des sacs noirs et des sacs jaunes lors de certaines collectes.

Landerneau, le 25 octobre 2008

Quelques données

Teneur en verre et métaux du compost Saint Eloi (2006)

Rotel Gell (compost vendu) : 2.02 %

Nouvelle norme NFU : 2.00 %

Remarque : la norme a été publiée en août 2006 et découle de textes européens dont les principales dispositions étaient déjà connues en 2000. Les élus du SIVALOM avaient donc largement le temps de prendre les mesures nécessaires et de réaliser les investissements qui auraient permis d'améliorer la qualité du compost.

Des marges de manœuvre existent pour la collecte sélective du verre

Quantité de verre récolté par la collecte sélective

Landerneau/Daoulas : 34 kg/hab/an

Dannemarie (Alsace) : 53 kg/hab/an